

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01517 Numéro SIREN : 849 285 820 Nom ou dénomination : A.I.A.L. CLOISONS SASU
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2023 sous le numéro de dépôt 6158

IMPÔT SUR LES

SOCIÉTÉS

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCEN° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022 Régime simplifié d'imposition X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

PONTOISE

Désignation de la société:

SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

SIRET

8 4 9 2 8 5 8 2 0 0 0 0 1 5

Adresse du principal établissement:

35 Rue des Sapins

95100 ARGENTEUIL

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées Travaux de menuiserie métallique et serr

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

0

Déficit

6 508

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées

art. 238quinquies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Entreprises nouvelles art. 44 septies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies

Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID SAGE EXPERT

Nom et coordonnées

ECF

Viseur conventionné

Visa : CGA

du prestataire :

du comptable :

Tél :

du conseil :

Tél :

du CGA ou du viseur

Tél :

conventionné :

N° d'agrément :

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2023

SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)			
Montant des distributions	(e)			
autres que celles visées en (a),	(f)			
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	(g)			
	(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)			

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
1	2	3	4	5	6	7	8	

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

du 01012022

Adresse 35 Rue des Sapins 95100 ARGENTEUIL

au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas le seuil autorisé par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2022.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice 2022.. ⑩	(6 507)
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	1 039
Nom et qualité du signataire		À <u>ARGENTEUIL</u> , le <u>20042023</u>	
		Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU
849285820 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2022

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Désignation de l'entreprise <u>SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>35 Rue des Sapins 95100 ARGENTEUIL</u>											
Numéro SIRET* <u>8 4 9 2 8 5 8 2 0 0 0 0 1 5</u>											
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>						Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
						Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021			
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012						
		Autres*	014		016						
	Immobilitisations corporelles*		028	2 643	030	2 643				714	
	Immobilitisations financières* (1)		040		042						
	Total I (5)		044	2 643	048	2 643				714	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	5 635	070	5 635				9 522	
		Autres* (3)	072	5 076	074	5 076				5 496	
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084		086					3 804	
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	10 711	098	10 711				18 823	
	Total général (I + II)		110	13 355	112	2 643				10 711	19 537
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	1 000		1 000			
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126	100		100			
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132						
	Report à nouveau				134	3 752		2 833			
	Résultat de l'exercice				136	(7 085)		919			
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142	(2 233)		4 852			
Provisions pour risques et charges				154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	1 273					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	600		3 286			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 6 520)				172	11 071		11 399			
	Produits constatés d'avance				174						
	Total III				176	12 945		14 685			
Total général (I + II + III)				180	10 711		19 537				
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

Néant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31122022
1Exercice N-1 clos le
31122021
2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210			
	Production vendue	biens	215		214			
		services*	217		218	71 439	74 262	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	3 248	4 238	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	74 687	78 501	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	6 316	990	
	Variation de stocks (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 5 439 – mobilier : – immobilier :)			242	29 115	28 216	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle 243 815 – CFE et CVAE *)			244	815	1 535	
	Rémunérations du personnel*				250	29 627	30 300	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	14 486	15 541	
	Dotations aux amortissements*				254	714	881	
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	120	(2)	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	81 195	77 462
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(6 507)	1 039	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280			
	Produits exceptionnels	(IV)			290			
	Charges financières	(V)			294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	578	120	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices*					306			
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(7 085)	919	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2					312		314 7 085	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles (VII)				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	578		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))					249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU–TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire(44. septdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
					Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352		354 6 507	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356			
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		372 6 508	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	2 643	442		444		446	2 643				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	2 643	492		494		496	2 643				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres mmobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	1 929	532	714	534		536	2 643		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	1 929	572	714	574		576	2 643		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	①									
	Amortissements *	②									
	Valeur résiduelle	③									
	Prix de cession *	④									
	Court terme *	⑤									
	Plus ou moins-values										
	Long terme										
	19 % ⑥										
	15 % ou 12,8 % ⑦										
	0 % ⑧										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Autres mmob. incorporelles	700		705			2	
Terrains	710		715			3	
Constructions	720		725			4	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			6	
Matériel de transport	750		755			7	
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	
						780	

II	DÉFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	24 538
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	24 538
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	24 538

III	DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 690
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 885
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SASU A.I.A.L. CLOISONS SASUNéant ☐ *Exercice ouvert le : 01.01.2022 et clos le : 31.12.2022 Durée en nombre de mois 12**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	376	1 00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	71 439
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	71 439

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	3 248
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	3 248

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	9 618
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	20 374
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	5 439
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	120
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	35 552

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	39 135
-----------------------------	------------------------------------	-----	--------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	39 135
---	-----	--------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas remplir ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	/ /
Date de cessation	186	/ /

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)

N° de dépôt

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

8 4 9 2 8 5 8 2 0 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

ADRESSE (voie)

35 Rue des Sapins

CODE POSTAL

95100

VILLE

ARGENTEUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DIAS GONCALVES Prénom(s) ARMANDO
Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 29081972 N° Département 99 Commune ABOIM Pays PORTUGAL
Adresse : N° 35 Voie r. des Sapins
Code Postal 95100 Commune ARGENTEUIL Pays FRA

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

X *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET

8 4 9 2 8 5 8 2 0 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

ADRESSE (voie) 35 Rue des Sapins

CODE POSTAL 95100

VILLE ARGENTEUIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

0

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU			
SIRET	8 4 9 2 8 5 8 2 0 0 0 0 1 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
35 Rue des Sapins			
95100 ARGENTEUIL			

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

Activités exercées	Travaux de menuiserie métallique et serr	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	6 508
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID SAGE EXPERT
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable :			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)		
				(f)		
				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

du 01012022

Adresse 35 Rue des Sapins 95100 ARGENTEUIL

au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas le seuil autorisé par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2022.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩		– de l'exercice 2022.. ⑩	(6 507)
– de l'exercice précédent ⑩		– de l'exercice précédent ⑩	1 039
Nom et qualité du signataire		À <u>ARGENTEUIL</u> , le <u>20042023</u>	
		Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU
849285820 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2022

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 35 Rue des Sapins 95100 ARGENTEUIL											
Numéro SIRET* 8 4 9 2 8 5 8 2 0 0 0 0 1 5											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12						Durée de l'exercice précédent* 12					
						Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021			
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012						
		Autres*	014		016						
	Immobilisations corporelles*		028	2 643	030	2 643			714		
	Immobilisations financières* (1)		040		042						
	Total I (5)		044	2 643	048	2 643				714	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	5 635	070		5 635		9 522		
			Autres* (3)	072	5 076	074		5 076		5 496	
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084		086				3 804		
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	10 711	098		10 711		18 823		
	Total général (I + II)		110	13 355	112	2 643	10 711		19 537		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			1 000		1 000			
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126			100		100			
	Réserves réglementées*		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))		132								
	Report à nouveau		134			3 752		2 833			
	Résultat de l'exercice		136			(7 085)		919			
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142			(2 233)		4 852			
Provisions pour risques et charges		Total II		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			1 273					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			600		3 286			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... (169) 6 520)		172			11 071		11 399			
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176			12 945		14 685				
Total général (I + II + III)		180			10 711		19 537				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
*A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU A.I.A.L. CLOISONS SASUNéant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210				
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214			
		services*	intracommunautaires	217	218	71 439	74 262	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	3 248	4 238	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	74 687	78 501	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	6 316	990	
	Variation de stocks (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 5 439 – mobilier : – immobilier :)				242	29 115	28 216	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 815)				244	815	1 535	
	Rémunérations du personnel*				250	29 627	30 300	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	14 486	15 541	
	Dotations aux amortissements*				254	714	881	
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259) (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)				262	120	(2)	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	81 195	77 462	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	(6 507)	1 039		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280				
	Produits exceptionnels (IV)			290				
	Charges financières (V)			294				
	Charges exceptionnelles (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347) (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) 348)			300	578	120		
	Impôts sur les bénéfices*			306				
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	(7 085)	919		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312		314 7 085		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles (VII)			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés 247) Écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248)			330	578			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249)				251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986		ZFU-TE (44. octies A) 987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		JEI (44. sexies A) 989					
	ZRD (44. terdecies) 127		ZRR (44. quinquies) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies) 991		Investissements outre-mer 344					
	ZFANG (44 quaterdecies) 345		Zone de développement prioritaire(44 séptecies) 993					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies) 992							
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit 346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649				
				Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354 6 507		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356				
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372 6 508		

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	2 643	442		444		446	2 643				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	2 643	492		494		496	2 643				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres mmobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	1 929	532	714	534		536	2 643		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	1 929	572	714	574		576	2 643		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 %	⑥	15 % ou 12,8 %	⑦	0 %	⑧
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	24 538
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	24 538
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	24 538

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	4 690
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	4 885
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : <u>SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU</u>															Néant ☐		*			
Exercice ouvert le : <u>01/01/2022</u> et clos le : <u>31/12/2022</u>															Durée en nombre de mois		<u>12</u>			
DECLARATION DES EFFECTIFS																				
Effectifs moyens du personnel															376		1.00			
Dont apprentis															657					
Dont handicapés															651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108		71 439			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105					
TOTAL I															106		71 439			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115		3 248			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143					
Subventions d'exploitation reçues															113					
Variation positive des stocks															111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153					
TOTAL 2															144		3 248			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																				
Achats															121		9 618			
Variation négative des stocks															145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125		20 374			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146		5 439			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148		120			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150					
TOTAL 3															152		35 552			
IV Valeur ajoutée produite																				
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137		39 135	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																				
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117		39 135			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas remplir ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022					
Effectifs au sens de la CVAE															023					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															026					
Période de référence															024		/ /			
Date de cessation															186		/ /			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

8 4 9 2 8 5 8 2 0 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

ADRESSE (voie)

35 Rue des Sapins

CODE POSTAL

95100

VILLE

ARGENTEUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DIAS GONCALVES Prénom(s) ARMANDONom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 29081972 N° Département 99 Commune ABOIM Pays PORTUGAL

Adresse : N° 35 Voie r. des Sapins

Code Postal 95100 Commune ARGENTEUIL Pays FRA

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET

8 4 9 2 8 5 8 2 0 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

ADRESSE (voie)

35 Rue des Sapins

CODE POSTAL

95100

VILLE

ARGENTEUIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

0

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

SASU A.I.A.L.

**Capital 1 000 €
Siège social : 35 RUE DES SAPINS
95100 ARGENTEUIL**

RCS PONTOISE 849 285 820

**RAPPORT SPECIAL DE LA
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 10 MAI 2023
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ARTICLE 223-19**

**Aucune convention n'a été passée entre la société et son actionnaire unique
période allant du 01 Janvier 2022 au 31 décembre 2022 sauf :**

Les salaires du Président pour leur montant DSN

Les remboursements de frais aux conditions normales.

**Monsieur DIAS GONCALVES ARMANDO
Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Armando Dias Goncalves', with a stylized flourish at the end.

SASU A.I.A.L. CLOISONS

Capital 1 000 €

**Siège social : 35 RUE DES SAPINS
95100 ARGENTEUIL**

RCS PONTOISE 849 285 820

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 10 MAI 2023

Résolution unique du Président sur l'exercice allant du 01 Janvier 2022 au 31 décembre 2022
approbation du bilan, compte de résultat et conventions.

Ces conventions font l'objet d'un rapport spécial.

1°) ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE CETTE PERIODE

Au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2022 notre société a réalisé un chiffre d'affaires de : 71 439 €, en légère baisse.

Les charges d'exploitation, atteignent la somme de 81 195€, dont le poste frais de personnel 44 113 €, représente 62% du C.A. H.T. La valeur ajoutée, 36 008 € représente 50 % du C.A. H.T. Notre activité est centrée dans le domaine de la sous-traitance en menuiserie métallique.

2°) AFFECTATION DU RESULTAT

J'affecte le résultat de l'exercice de - 7 085€ de la manière suivante : - 7 085€ au poste Report à Nouveau.

3°) ANALYSE DE L'ACTIVITE

L'activité s'analyse de la manière suivante, le C.A est réalisé en totalité en sous-traitance.

Les marges et la valeur ajoutée sont correctes.

Les frais de fonctionnement sont maîtrisés.

4°) PERSPECTIVES D'AVENIR

Je reste confiant pour l'année 2023



5°) ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président pour l'exercice 2022
- Conventions spéciales,
- Approbation de la rémunération du Président,
- Distribution de dividendes
- Pouvoirs

Monsieur DIAS GONCALVES ARMANDO
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Armando Dias Gonçalves', with a stylized flourish at the end.

SASU A.I.A.L. CLOISONS

Capital 1 000 €

**Siège social : 35 RUE DES SAPINS
95100 ARGENTEUIL**

RCS PONTOISE 849 285 820

PROCES VERBAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 10 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le 10 Mai à 16 heures,

Les associés de la SASU A.I.A.L. CLOISONS, société par actions simplifiée, au capital de : 1 000 €, divisé en 500 parts sociales, se sont réunis, en assemblée générale annuelle au siège social, sur convocation du président.

Tous les associés sont présents, au nombre de parts sociales de : 500 parts.

Total égal à la totalité des parts sociales composant le capital, soit 500 parts.

Les associés présents ou représentés, constituent plus de la moitié du capital social.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise par la loi et les statuts.

Le président dépose sur le bureau, les pièces et documents suivants, qui sont à la disposition des associés.

- un exemplaire des statuts,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion de l'exercice clos à cette date,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées,
- le texte des projets de résolutions qui seront proposés au vote de l'assemblée.

.../...

Le président indique que tous les éléments requis par la loi ont été tenus à disposition des associés ou leur ont été adressés dans les conditions légales.

ABG

Puis, il rappelle que l'assemblée a été convoquée afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport de Gérance sur le dernier exercice clos au 31.12.22
- Affectation des résultats,
- Quitus de la gérance pour l'exercice 2022,
- Conventions spéciales,
- Approbation de la rémunération de gérance,
- Distribution de dividendes
- Pouvoirs.

Puis , il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance et leur est soumis l'inventaire, le bilan et le compte de résultats de cet exercice.

Il donne ensuite lecture de son rapport spécial et déclare la discussion ouverte.

Les associés examinent ensemble les comptes de la société afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Ils décident ensuite des objectifs à atteindre pendant les prochains mois.

Enfin, après échange de diverses observations et explications, le gérant, constatant que la parole n'est plus demandée, met aux voix les résolutions suivantes, qui sont à l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du président et examiné les comptes de l'exercice, qui se traduisent par un résultat comptable déficitaire de : - 7 085 €

les déclare approuvés sans limite ni réserve, pour l'exercice allant du 01 Janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos -7 085 € de la manière suivante :

La somme de -7 085 € au poste « Report à Nouveau »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Les associés donnent quitus à la gérance, pour sa gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Suite au rapport de gérance, à l'examen des comptes et aux discussions en cours d'assemblée, les associés constatent qu'aucune convention réglementée n'a été passée entre la société et les associés, si ce n'est des remboursements aux conditions normales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ASG

Cinquième résolution :

Les salaires de la gérance sont approuvés pour leur montant comptabilisé. DSN

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

Il est décidé de ne pas faire une distribution de dividendes pour cette année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes ou d'une copie certifiée conforme à l'original, pour effectuer les formalités inhérentes à la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Mr DIAS GONCALVES ARMANDO
LE PRESIDENT

